

Le Mot du Maire

Commémoration du 8 Mai :

La commune a rendu Hommage aux soldats et civils morts pour la France lors de la deuxième guerre mondiale. Malheureusement, la guerre en Ukraine nous rappelle que la Paix reste fragile.



La commune a accueilli le 15 mai, l'assemblée générale des Gardes d'Honneur de Notre Dame de Lorette, de la section d'Agnez les Duisans. Lors de ma présentation, j'ai publiquement rendu hommage à mon arrière Grand Père et à mon Père pour leur engagement militaire.

Jean HECQUET fut décoré de la Croix de Guerre pour la campagne de Verdun et mon père pour avoir servi en Algérie, a eu la Croix de la Valeur Militaire avec Etoile de Bronze et le titre de la Reconnaissance de la Nation en 1974.



Les 12 et 19 juin prochain, se dérouleront les élections législatives.

Le bureau de vote se tiendra à la **mairie** et sera ouvert de **8 h à 18 h** conformément à la circulaire préfectorale et dans le respect des règles sanitaires COVID19 en vigueur. Pour voter, il vous suffit de vous munir de votre carte électorale ou à défaut une pièce d'identité.

Nous vous rappelons qu'il est **possible de voter par procuration**. Pour se faire, il suffit d'en faire la demande sur le site internet « maprocuration.gouv.fr » puis de se rendre en gendarmerie ou en commissariat pour validation. Pour toute demande d'informations particulières, vous pouvez prendre attache auprès de la gendarmerie d'Aubigny en Artois (03.21.22.00.17)

Voter est un droit et un devoir citoyen, exprimez-vous !

Castle Live festival : Un numéro spécial de la gazette sera distribué le 17 juin

Venez participer et vivre l'expérience du **1^{er} festival de musique intergénérationnel** qui se tiendra le **samedi 25 juin 2022** de 18 h à minuit. Le centre du village sera privatisé pour votre confort et votre sécurité. Retrouvez tous les détails sur les réseaux sociaux **#castlelivefestival** et sur le site **www.castlelivefestival.com**.

Des questions interrogations ? N'hésitez pas à nous contacter lideale.habarcq@gmail.com

Entretien espace vert : solidarité collective

Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen pour l'entretien de votre trottoir, caniveau sur toute la longueur de votre habitation.

Accompagné des adjoints, nous aidons de notre mieux à l'entretien du village en fonction des disponibilités de chacun.



Par exemple, nous avons élagué les arbres sur la place pour la sécurité des personnes et nous aidons Stéphane en période de floraison, par la tonte des pelouses.

Rappelons-le, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite sur le domaine public et ne soyez pas surpris si des mauvaises herbes persistent.

Comptant sur votre compréhension



Repas des aînés :

C'est avec un grand plaisir que nous recevrons toutes les personnes inscrites au traditionnel repas des aînés, qui aura lieu le **samedi 4 juin**. Ce repas dansant sera animé par **Patrick THUILLIER**.

Nos pensées iront aux familles qui ont perdu un proche durant l'année écoulée, aux personnes frappées par la maladie, aux personnes isolées. La vie est ainsi faite, avec ses peines et ses joies, mais nous devons garder une note d'optimisme, porteuse d'espoir.

Quel plaisir de se retrouver pour partager, échanger à travers cette festivité en toute convivialité.

Infos Municipales

Travaux 2022



- Les travaux de la rue d'Aubigny sont terminés avec le semis du gazon.
- Rue d'Arras : la dépose de l'ancienne ligne haute tension est terminée et le Conseil Municipal va étudier la réfection des trottoirs en fonction de nos finances.



Survol Montgolfière et drones :

Nous avons été alertés concernant le survol de deux montgolfières à très basse altitude (à hauteur du clocher) au-dessus de notre commune.

La gendarmerie a diligenté une enquête au regard de la réglementation en vigueur (300m d'altitude dans un rayon de 600m en agglomération).

Le survol des personnes et de l'espace public en agglomération avec un drone de loisir est interdit.

2^{ème} rappel du respect du savoir-vivre

- Nos amis les chiens :

Par respect pour autrui, nous devons veiller à ce qu'ils n'aboient pas de façon intempestive et qu'ils ne vagabondent pas dans les rues, ainsi que dans les propriétés privées. Sur la voie publique et le terrain de foot, il faut ramasser leurs besoins et donc, prévoir lors des sorties, le matériel nécessaire à cet effet.

- Chien qui aboie : ce que dit la loi

Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

• article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.

- Animaux : interdit d'interdire

La loi du 9 juillet 1970 répute non écrite toute clause qui interdirait la détention d'animaux familiers dans un logement. Une détention toutefois subordonnée au fait que ledit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble, ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci. Attention, la détention de chiens d'attaque peut toutefois être interdite.

- Nuisances sonores : de la diplomatie

Avant d'envoyer les polices de France et de Navarre chez votre voisin ou d'envisager de nourrir son fauve à coup de sonnifères... Essayez d'aller parlementer ! Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal.

Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un courrier au propriétaire du chien concerné, afin de lui rappeler la législation en vigueur, ainsi que les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face.

Celui-ci peut en effet se voir poursuivre en tapage diurne et devant le tribunal d'instance ou de grande instance « pour trouble anormal de voisinage » et aux fins d'obtenir la cessation du trouble. Si rien ne change, vous serez contraint de faire appel aux forces publiques.

Les officiers de police judiciaire sont habilités à constater ce type d'infraction. Contactez votre gendarmerie, ils se déplaceront pour apprécier sur place le bruit. Aucune mesure n'est obligatoire, l'agent se contentera d'une « constatation auditive ». Si le chien de vos voisins aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème leur sera présentée. Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamné : d'une amende de 450 € à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

- Le bruit :

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance, dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, c'est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir-vivre...

- Les travaux de jardinage et de bricolage

Ils doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, aucun arrêté municipal ne régit les horaires autorisés, néanmoins de nombreuses municipalités ont adopté ces mesures : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30; le samedi de 9 à 12h et de 14 à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h. Les bruits occasionnés par les engins motorisés de loisirs, mais aussi par certaines manifestations, peuvent eux aussi être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.



Brûlage à l'air libre des déchets verts :

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre.

Vie associative

Fête des écoles :

Après 2 ans sans fêtes des écoles, dû aux conditions sanitaires qui l'imposaient, l'ARPIG est heureuse d'organiser sa kermesse le 18 juin prochain à la salle des fêtes d'Habarcq à partir de 11h, et qui s'étendra sur toute la journée.

Les élèves nous présenteront leur spectacle, qu'ils auront préparé avec les enseignantes. De nombreux lots seront à gagner avec la vente de programmes et d'enveloppes. Restauration le midi et buvette sur place. Stands de jeux et structure gonflable pour les enfants. Nous serons heureux de vous y accueillir.

Idée de sortie

- 4>6 juin Ducasse de NOYELLE-VION
- 10>12 juin TILLOY-LES-MOFFLAINES **Terres en fête est LE rendez-vous agricole des Hauts-de-France !** Véritable vitrine de l'agriculture, le salon réunit plus de 450 exposants et accueille près de 70 000 visiteurs à chaque nouvelle édition
- 10 juin Feux de la Saint JEAN à MONTENESCOURT
- 11 juin Brocante à WANQUETIN de 10 à 17h00
- 12 juin ducasse d' AGNEZ LES DUISANS

Le Carnet d'Habarcq

Horaires des messes du mois de Juin 2022

Dimanche	5 juin	11h00	Maroeuil	Jeudi	16 juin	18h00	Acq
			Fête de la Pentecôte	Samedi	18 juin	18h30	Agnez-les-Duisans
Jeudi	9 juin	18h00	Gouves	Dimanche	19 juin	11h00	Maroeuil
Samedi	11 juin	18h30	Duisans	Mardi	21 juin	18h00	Montenescourt
Dimanche	12 juin	11h00	Maroeuil	Vendredi	24 juin	18h00	Haute-Avesnes
Mardi	14 juin	18h00	Villers-au-Bois	Dimanche	26 juin	11h00	Maroeuil

L'église Saint-Martin sera exceptionnellement fermée le samedi 11 juin matin.

Décès

Lucette LEFORT.....décédée le 11 mai au 18 rue d'Avesnes
Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Naissance

Lilian BIENFAIT GRISON.....né le 22 avril au 4 rue du Pont
Emma POMMART JOLIBOIS.....née le 5 mai 2022 au 37 rue d'Avesnes

Bienvenue à Emma et Lilian, félicitations aux parents.

Mariage

Enguerrand BRACQ et Céline DELPORTE marié le 14 mai 2022 au 51 rue d' Arras
Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.

✂

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2022 BULLETIN D'INSCRIPTION

A déposer en mairie
ou à envoyer sur l'adresse mairie.habarcq@wanadoo.fr

Nom, Prénom

Domiciliés

Téléphone : Mail :

Déclare m'inscrire pour le concours des Maisons Fleuries 2022 (aménagements visibles de la rue).

Les participants acceptent sans contrepartie que des photos de leur jardins et/ou façade soient réalisées par les membres du jury et autorisent la publication de celles-ci.

Fait à Habarcq, le

Le règlement du concours est disponible en mairie, sur demande

25 JUIN 2022

Habarouq

VENTE EN LIGNE SUR
CASTLELIVEFESTIVAL.COM



Scanne moi !

Castle Live FESTIVAL

YOME
GUILTY DELIGHT
FFK

SPACE ALLIGATORS EDGAR

www.castlelivefestival.fr

STAND BOISSON & FOOD TRUCK - PARKING SECURISE - SERVICE DE SECURITE

